



GROUPEMENT FONDÉ EN 1855

Paris, le 9 décembre 2010

MEDDTL
Madame Hélène EYSSARTIER
Directrice des Ressources Humaines

Tour Pascal B
92055 La Défense cédex

Madame la Directrice,

La liste des postes pour le cycle de mobilité 2011/5 vient de paraître.
Nous découvrons à cette occasion que vous avez élaboré, sans concertation avec les organisations syndicales, un modèle de fiche de poste type utilisé par les services.

Ce modèle est inacceptable à plusieurs titres !

D'une part, il comporte l'indication d'une durée estimée du poste. Or la circulaire mobilité que vous avez publiée, malgré notre opposition, précise :
« Afin d'assurer une bonne transparence sur ces dispositions, il convient lors d'un recrutement que la fiche de poste précise **et motive** dans la mesure du possible la durée **envisageable** de présence sur le poste. »

Les fiches de postes ne sont pas conformes à vos instructions ! Non seulement la durée « envisageable » est devenue durée « minimum », formule de type contractuelle qui ne laisse aucune marge de manœuvre, mais surtout le modèle de fiche de poste ne prévoit pas la motivation de la durée de poste.

Nous savons par expérience que votre administration prendra prétexte de cette durée affichée – quoique non justifiée – pour refuser de façon discrétionnaire les mobilités demandées. Sans cela, nous constatons déjà régulièrement la persistance de refus de prendre en compte les contraintes personnelles des agents dans le cadre des mobilités. Or, dans certains cas, les conséquences peuvent être dramatiques. Des exemples concrets nous remontent hélas trop souvent.

Par conséquent nous vous demandons de revoir le dispositif que vous avez mis en place et qui gèle la durée des postes : il n'est ni possible ni judicieux de juger a priori de la durée d'un poste, alors qu'à l'heure actuelle, leur contenu change tous les ans.

D'autre part, le modèle de fiche de poste comprend l'indication de la cotation du poste. Même des postes, orientés exclusivement vers le corps des ITPE au regard des attentes spécifiques de la fonction, indiquent une cotation. Nous constatons donc que vous introduisez de façon masquée et officieuse une cotation sur les postes d'ITPE.

Nous vous rappelons qu'il n'y a eu aucune concertation sur la cotation des postes d'ITPE et que la grille de cotation que vous avez définie pour d'autres corps ne peut s'appliquer automatiquement à celui des ITPE, **sauf à nier la différence entre les corps et les attentes en terme de compétences, ce qui serait une appréciation abusive.**

Quoiqu'il en soit nous nous insurgeons contre ce dénigrement organisé d'une partie des postes du ministère.

Il est donc indispensable que vous preniez les mesures nécessaires pour mettre fin à cette cotation des postes d'ITPE dans les plus brefs délais.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sincères salutations

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Thierry LATGER

Copie : Jean Hédou, FEETS-FO